

Garanties

# Régime Normal

# Vos prestations 2012

( sécurité sociale + mutuelle )

Consultations et visites de médecins généralistes → de médecins spécialistes →	100% 100%
Analyses, électro-radio, chirurgie, soins infirmiers, orthoptie, orthophonie, kinésithérapeutes, soins externes ou ambulatoires	100%
Podologie	-
Ostéopathes, homéopathes, acupuncteurs, Micro-kinésie, diététiciens, médecines douces...	50% dépense (max. 100.00 € / an)
Pharmacie remboursée par S.S. → Médicaments à 65% (vignettes blanches) → Médicaments dits « de confort » (vignettes bleues à 30%)	100% 100%
Accessoires non remboursés par la S.S. (en rapport avec une a.l.d. et suivant liste établie)	50% dépense (max. 100.00 € / an)
Vaccins → anti-grippe sur présentation de factures → Otite, méningite, hépatite A, gastro-entérite	Frais réels 50% dépense (max. 100.00 € / an)
Densitométrie osseuse → remboursée par la S.S. → non remboursée par la S.S.	100% EXAMEN : 50% dépense (max. 46.00 € / an)
Patch Anti-tabac sur présentation de factures	Frais réels (max. 150.00 € / an)
Pilule contraceptive non remboursée par la S.S.	50% dépense (max. 150.00 € / an)
Forfait dermatologie produits non remboursés par la sécurité sociale sur prescription médicale + factures	50% dépense (max. 150.00 € / an)
Optique médicale → Lunettes acceptées S.S.  → Lentilles acceptées ou refusées (y compris 50% sur forfait d'adaptation) → Chirurgie correctrice de l'œil (presbytie, astigmatisme, hypermétropie, myopie)	monture : 80% de la dépense (max. 100.00 € / an) verres : 12 fois le rebmt. de la sécurité sociale (1)  Forfait de 180.00 € / an  -
Transport	100%
Petit Appareillage Prothèse Orthopédique, ceintures, prothèse mammaire, prothèse capillaire, etc...	150%
Bas à varices	150% (max. 150.00 € / an)
Grand appareillage (fauteuil roulant, etc...)	Secours suivant devis et après accord du C.A.
Acoustique appareillages auditifs	Forfait 1 oreille = 325.00 € / an Forfait 2 oreilles = 650.00 € / an
Réparations d'appareils, complément sur les piles	150%
Hospitalisation (médicale ou chirurgicale) Séjour Franchise sur les actes dits « lourds » (18 euros) Forfait journalier médecine / chirurgie Forfait journalier psychiatrie Dépassement d'honoraires Chambre particulière	100% Frais réels 90 jours / an 90 jours / an - -
Frais d'accompagnement (enfant de moins de 12 ans)	30.00 € / jour (max. 90 jours / an)
Cures thermales (acceptées par S.S.)	Forfait par personne à 65% : 150.00 € / an Forfait par personne à 100% : 112.00 € / an
Soins dentaires remboursés à 70 % S.S. Actes préventifs scellement prophylactique de puits, sillons et fissures (pour enfants de moins de 14 ans)	100% 100%
Prothèses dentaires, Inlay-core, Onlay-core → Acceptées S.S. → Refusées S.S. ou Hors Nomenclature  → Implants dentaires	200% (max. 1 100.00 € / an) + Forfait 140.00 € sur Hors Nomenclature (max. / an)
Orthodontie Correction des anomalies dentaires	300.00 € / an sur supplément après accord de la S.S. (calculé par SCP 45 ou SCP 90)

Votre service d'assistance 24h/24 et 7jours / 7 au 0 969 322 142